

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 67 (1987)  
**Heft:** 3

**Vorwort:** Éditorial  
**Autor:** Ulmann, Gérard

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Parler d'implantation industrielle étrangère en France nous oblige à une réflexion profonde sur la signification même de la réalité que nous décrivons.*

*Certes, la notion de contrôle qui permet à l'administration française de déterminer le caractère « étranger » de l'investissement est suffisante pour faire la différence entre une entreprise à capitaux français d'une entreprise à participation étrangère.*

*Mais une entreprise étrangère ne se distingue pas seulement de par la nationalité de ses investisseurs, elle a une image à laquelle on associe fortement les qualités et les défauts de son pays d'origine, elle a une culture d'entreprise souvent différente de celles de ses consœurs hexagonales.*

*Dans le cas de la Suisse, il est frappant et heureux de constater que dans l'esprit du grand public, que nous testons dans les foires régionales françaises, la Suisse évoque toujours la qualité exemplaire de ses produits et de ses services.*

*Cet atout bien compris est un appui essentiel à la promotion des produits suisses en France, dont la force sera proportionnelle à l'intensité avec laquelle cette image sera défendue.*

*Pour terminer, on ne peut oublier que la notion d'étranger n'existe que par son contraire : l'identité nationale.*

*Dans ce domaine, la Suisse, en tant que partenaire commercial et investisseur en France ne saurait craindre le moindre reproche. Il suffit de rappeler que la balance commerciale bilatérale est toujours positive en faveur de la France (15,6 milliards de FF en 1986), que de nombreux emplois (91 000) dépendent de non moins nombreuses sociétés industrielles à participation suisse (336), sans parler des frontaliers (50 000) et des exportations des sociétés suisses implantées en France (7,3 mia de FF).*

*Le Secrétaire Général,  
Gérard ULMANN.*